LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. - N° 179 — JEUDI 28 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Le Congrès International des Mineurs

M. Massabuau s'amuse !

Espalion a envoyé à la Chambre, en 1898, un rallié qui, depuis quelque temps, s'applique à railler tout ce qui n'est pas d'un impeccable mélinisme.

Cet homme d'esprit — ou ce farceur — s'appelle Massabuau.

Toutes les occasions lui sont bonnes pour se produire. Quand il n'interrompt pas de son fauteuil par un de ces traits qui font les délices des vieilles dévotes de son arrondissement, il escalade la tribune et, après avoir tonné, il sort en manière de conclusion, quelques-unes des grosses malices dont il possède, dit-on, un plein sac.

C'est lui qui, l'autre jour, à propos de l'interpellation Simyan sur les assassinats de Chalon, réussit à faire prendre en considération par une majorité imbécile, une motion condamnant... à la peine de mort les « utopies collectivistes. »

Tout le monde sait que, malgré cette exécution solennelle et grotesque à la fois, les « utopies », tout comme le nègre, *continuent !*

Mais n'empêche que M. Massabuau n'ait dormi depuis en homme content de lui et parfaitement heureux.

Cependant, comme quand on prend du plaisir on n'en saurait trop prendre, le facétieux député d'Espalion s'est ingénié à découvrir le moyen de s'immortaliser, par quelque autre ridicule.

Et il a trouvé.

Sous l'ancienne *législature*, au temps lointain où M. Massabuau n'était qu'un *obscur avocat*, des citoyens Jaurès, Millerand, Baudin et Viviani avaient déposé une proposition de loi tendant au rachat et à l'exploitation par l'Etat des raffineries de sucre.

Comment résister au plaisir de reprendre à la barre de Millerand et de Baudin, ministres, le projet de Millerand et Baudin, députés ?

M. Massabuau n'a pas résisté. Peu lui importe qu'on lui reproche de s'accommoder d'idées qui ne lui appartiennent pas. Il faut qu'il s'amuse !

Ici, le jeu pourrait être dangereux. — non point pour Millerand et Baudin que M. Massabuau veut évidemment mettre « sur le tour, » — mais pour M. Massabuau et ses amis.

Lorsque les auteurs de la proposition de nationalisation des raffineries disaient « qu'aucune indemnité n'était due aux raffineurs pour la substitution du monopole légal de l'Etat au monopole de fait dont ils ont si longtemps abusé », ils énoncaient une vérité sociale et il ne peut nous déplaire de voir M. Massabuau chercher à infirmer cette vérité, — même dans un but de haute fantaisie personnelle.

Tout perfileur qu'il soit, M. Massabuau n'en est pas moins un législateur de par les hasards de la politique et un législateur tenant exclusivement du *monde capitaliste*.

Or, il court le risque d'être pris au sérieux par les esprits simples si nombreux dans le parti qui compte M. Millevoye au nombre de ses lumières.

Il pourrait donc se faire que, reprise par M. Massabuau, la proposition Millerand-Baudin fût votée.

L'hypothèse, à vrai dire, est peu probable, car les tout-puissants raffineurs qu'atteindrait la loi éclaireront — soit dit sans allusion malveillante, — les amis politiques du député d'Espalion.

Ils pourront même se venger durement du facétieux personnage qui vient ainsi troubler leur quiétude. La fontaine a traité d'un cas analogue dans sa fable du « Geai paré des plumes du Paon ».

Alors, M. Massabuau, bafoué, berné, sifflé, moqué, joué par les socialistes que ses facéties n'abusent pas, car ils connaissent le fond de sa pensée, n'aura même pas la ressource de se réfugier vers ses anciens amis à peine de se voir mettre à la porte, — tout comme le Geai du fabuliste.

Ce sera fini de rire, M. le député !

G. SIAUVE-EVAUSY.

« Vivent les Soldats »

Sous ce titre, notre vaillant confrère Urbain Gohier, publie dans l'*Aurore* l'article suivant :

Toute la réaction, tous les césariens, tous les calotins, tous les réformés de la *Patrie française*, tous les flamidiens qui se sont réfugiés sous le froc pour esquiver la caserne, tous les ennemis de la Nation braillent : « Vive l'armée ! » C'est leur cri de ralliement.

Dans leur bouche, naturellement, les mots de : « Vive l'armée ? » signifient : « Vivent les faussaires, vivent les filous empanachés, vivent les traîtres, vivent les bourreaux de soldats, vivent les égorgeurs du peuple, vivent les prochains étrangleurs de la République ?

A toute occasion, procès, farce parlementaire, messe, procession, banquet, bal ou mascarade, ils clament : « Vive l'armée ! » parce qu'ils n'osent pas crier : « A bas la République ! » Mais l'un d'eux, M. Paul de Cassagnac, a plusieurs fois écrit que les expressions : « A bas la République ! » et « Vive l'armée ! » sont synonymes. Et l'histoire nous apprend, en effet, que toute République où l'on a commencé de crier : « Vive l'armée ! » est une République à l'agonie.

La bande nationaliste annonce que les manifestations aux cris de : « Vive l'armée ! » vont se multiplier de plus en plus à mesure que s'avance l'agonie de la République. Les revues de l'armée de terre, les revues de l'armée de mer, que le gouvernement de défense républicaine organise comme à souhait et que l'auguste président Loubet, émule du regretté Félix Faure, affe te de rechercher amoureusement, vont se succéder pendant trois mois.

Il y a des républicains qui n'ont pas l'intention de laisser toujours le haut du pavé aux hordes nationalistes, et qui prétendent opposer des contre manifestations civiques aux manifestations militaristes.

D'après la définition même de M. de Cassagnac, le cri de « Vive la République ! » est la réponse indiquée au cri de « Vive l'armée ! » Malheureusement, il expose les citoyens qui le font entendre aux sévices des policiers et des gardes républicains *(sic)*. Sous notre République, il n'est guère possible de dire : « Vive la République ! » sans être assommé plus ou moins par les agents du ministère de l'intérieur.

Il y a un cri de ralliement qui serait assez amusant, et très significatif, opposé au cri de « Vive l'armée ! ». C'est : **Vivent les soldats !**

On n'aurait pas la pensée, par là, d'acclamer les petits misérables qui, pleins d'alcool ou terrorisés comme des chiens couchants par la cravache de l'officier, assassinent leurs camarades et leurs frères.

Non.

Mais on ferait allusion aux victimes de la caserne, des expéditions coloniales, des conseils de guerre et de bagne. On évoquerait l'image de tous les névrosés et d'innombrables, de tous les emprisonnés, de tous les fusillés, de tous les suppliciés. A la face des bourreaux, on célébrerait les martyrs. A la face des cadres casernés et jésuites, on se solidariserait avec les malheureux enfants que la République leur livre, qu'ils maltraitent dans leur corps, qu'ils outragent dans leur dignité, qu'ils transforment insolemment en larbins pour cirer leurs bottes, et qu'ils traîneront un jour à la boucherie.

Vivent les soldats ! ça voudrait dire : Vivent les *parias* de la République ! vivent les fils des travailleurs, qui sont trois ans soldats sans être jamais officiers, sous des officiers qui ne sont jamais soldats.

Ça voudrait dire : Vivent les fils de la Révolution ! vivent les fils des tailleurs et des savetiers de Valmy ! A bas les Bingry ! A bas les chouans ! à bas les prétendus officiers français qui portent encore, sous le dolman français, les vieilles vestes anglaises et les vieilles tuniques prussiennes des traîtres, leurs pères !

Allons donc crier : **Vivent les Soldats !** le long des régiments. Nous verrons bien les officiers dont la figure s'épanouira de satisfaction ; nous verrons ceux qui pâliront de rage et se sentiront souffletés ;

Nous verrons aussi qui prêtera la main sur nous, soldats, quand nous crierons : **Vivent les Soldats !**

Congrès international DES MINEURS

Nous publions ci-dessous le compte-rendu détaillé de la séance d'ouverture, tenue lundi, et dont nous n'avons donné hier qu'un succinct résumé, le courrier de notre envoyé spécial ne nous étant pas encore parvenu à l'heure où nous mettions sous presse.

Lettre de notre envoyé spécial

LA PREMIÈRE JOURNÉE DU CONGRÈS

Séance d'ouverture, séance de formalités qui se passe surtout dans les couloirs et au buffet de l'*Hôtel des Sociétés savantes*, rue Danton.

Les délégués renouvellent connaissance et, avec le concours de leurs interprètes respectifs, se congratulent réciproquement.

Les Anglais sont plus nombreux encore que de coutume. L'Exposition universelle a peut-être jouette le zèle corporatif des *trade-Unionistes*. Toujours est-il qu'on en peut compter une cinquantaine, — les uns avec leurs femmes... comme dit la chanson. Toujours aussi sérieux, toujours aussi flegmatiques, tout ours aussi... sans-gêne, ils ont, dès l'ouverture du Congrès, donné la mesure de leur britannisme en changeant, de leur propre autorité, le local qui leur avait été fixé dans la salle, superbement aménagée, il faut le dire, de « l'Hôtel des Sociétés savantes ».

Quoique la convocation portât l'indication de deux heures comme heure d'ouverture, ils sont là dès midi, — voulant sans doute se rattraper des retards successifs qu'ils nous infligèrent à Bruxelles.

Voici le citoyen B. Pickard, le grand organisateur des congrès internationaux entouré de son état-major.

MM. Burt, président du comité international des mineurs, députés Woods, Wilson, Abraham, tous, sauf le dernier, vieux trade-unionistes de l'ancienne école, effrayés quelque peu par les doctrines, peu subversives pourtant des mineurs des autres nationalités ; puis les jeunes, les socialistes encore peu nombreux, mais très remuants et qui doivent certainement donner du fil à retordre aux grands prêtres du trade-Unionisme.

PICKART

La séance est reportée à deux heures, à cause de l'absence des délégations française, belge et allemande qui ne sont pas arrivées encore.

La séance d'ouverture

Vers une heure et demie, arrivent les délégués français Basly, Lamendin, députés, dont notre excellent dessinateur, Couturier, prend un croquis très réussi, Evrard, Cadot, Heunet, Ordier, pour le Nord et du Pas-de-Calais, Morin pour le Nord, Giron, Bernant pour le syndicat du bassin d'Anzin, Cotte, secrétaire de la Fédération de la Loire et le citoyen Poncet François pour le Rhône (St-Bel et St-Pierre).

Ce sont ensuite nos excellents camarades belges avec qui nous renouvelons connaissance et évoquons la mémorable réception de Bruxelles : Cavrot, député de Bruxelles, délégué du centre ; Callewart, député de Charleroi, délégué du bassin de Charleroi avec le citoyen Lombart ; Bejardin, délégué de Liège ; Maroille, député de Mons, délégué du Hainaut ; Epin, échevin de Paturages, conseiller provincial, délégué du Borinage, et Mansart, député de Soignies.

Les Allemands ont deux délégués : notre confrère Hué, rédacteur en chef de *Halten und Bergarbeiterzeitung*, journal minier, et Friedrich Bergmann.

Enfin l'on attend pour demain le délégué autrichien, Anton Bruch.

BURT

Le citoyen PICKARD ouvre la séance et annonce que *selon l'usage*, le citoyen BURT présidera cette première réunion.

Le député BURT prononce le discours d'usage, beau morceau d'éloquence, empreint d'une pure et indiscutable philanthropie, d'un internationalisme pacifique et d'un idéal social un peu mystique.

Les peuples frères..., la paix universelle, la mutuelle confiance entre les habitants des différentes nations.

Ajoutons que le citoyen Burt dément énergiquement les racontars de certains journaux, et rend hommage à la courtoisie, à la bienveillance, que les Français témoignent à ses compatriotes.

Il termine par une phrase de chaleureux remerciements aux Français et adresse ses sympathies aux Belges et aux Allemands.

Les Commissions

LAMENDIN qui demande la parole pour une motion d'ordre, se la voit refuser. Le formalisme britannique interdit tout discours avant la constitution définitive des offices, comme dit l'interprète anglais, le citoyen Smith.

Voici le résultat des votes :

Séance du mardi, président LAMENDIN, député français, vice-présidents ; les citoyens WOODS, député anglais, et CAVROT, député belge, les allemands ayant envoyé leur trop petit nombre.

Secrétaire-général du Congrès : BENJAMIN PICKARD (anglais) ; trésorier-général : BURT anglais.

Comité d'Affaires : HUE (Allemagne), BEUGNET (France), CORDIER (France), CALLEWART (Belgique), LOMBARD (Belgique), HALEWEY (Angleterre), WILLIAMS (Angleterre).

Comité de vérification des mandats : CAVROT (Belge), DENANT (français), JOHNSON (Anglais), ONIONS (Anglais), HUE (Allemand).

BASLY

Secrétaires nationaux : CADOT (France), MAROILLE (Belgique), ACHTEN (Angleterre), BERGMANN (Allemagne).

Sténotypistes : DEJARDIN (langue française), HOSLEY (langue anglaise).

Les heures de séances

Longue discussion à laquelle prennent part véhémentement les Anglais, Cotte et les Allemands.

Y aura-t-il une seule séance ? Cotte le demande.

Y en aura-t-il deux ? Les Anglais le veulent, et, comme de juste, font ce leur reste.

Deux séances auront lieu par jour, l'une de dix heures, autre exigence des Anglais qui se lèvent tard à midi et demie, et l'autre de 4 heures.

M. Burt, président, considère qu'après les élections il aura lieu d'ajourner la séance, mais, cependant, il consent à donner aux étrangers qui voudraient souhaiter la bienvenue aux Anglais, la parole pendant un instant, mais à condition qu'on ne parlera pas métier et que cela ne durera pas trop longtemps.

Le reste des discours est donc ouverte, — il est quatre heures.

Les Discours

Le citoyen LAMENDIN ouvre le feu. La réflexion, un sentiment juste de la courtoisie dicent hôtes peut-être aussi un peu le désir d'étonner les Anglais, font taire chez notre ami le juste ressentiment que les procédés de sa devise, dit-il, est « Evolutionnons » et non « Révolutionnons », à la Marouille ! et, avec une délicatesse toute britannique, il rappelle aux Belges et aux Autrichiens que les Anglais leur ont envoyé de l'argent au cours de leurs grèves.

Il termine par un hymne un peu pompier à la Ville-Lumière.

LAMENDIN

des sujets de Victoria à l'égard des organisateurs français doivent lui inspirer.

C'est par des paroles de paix, d'émancipation humaines que Lamendin souhaite la bienvenue à tous les congressistes.

Il exalte l'union internationale des travailleurs du sous-sol et se fait très applaudir par les allemands et les anglais à qui son superbe discours est traduit.

Puis, c'est MAROILLE qui parle au nom des Belges, et qui reprenant la conclusion de Lamendin et la développant avec éloquence est longuement acclamé.

C'est enfin HUE, délégué allemand, — un ouvrier remarquablement affiné et d'une intelligence très vive, — qui vient, au nom des mineurs de son pays saluer les mineurs de toutes les nations, et plus particulièrement les Français, à qui les ouvriers allemands indifférents aux luttes et aux haines capitalistes et bourgeoises, tendent, par dessus d'inutiles frontières, une main fraternelle. (Longs applaudissements).

M. BERGMAND, qui aime bien la brièveté chez les autres, mais qui ne l'observe pas dans ses discours, répond de sa voix sourde, laissant descendre *en cascade* sur ses flots d'éloquence dulcorée sur les Bretons extasiés.

« A bas la République ! » et « Vive l'armée ! » sont synonymes. Et l'histoire nous apprend, en effet, que toute République où l'on a commencé de crier : « Vive l'armée ! » est une République à l'agonie.

La bande nationaliste annonce que les manifestations aux cris de : « Vive l'armée ! » vont se multiplier de plus en plus à mesure que s'avance l'agonie de la République. Les revues de l'armée de terre, les revues de l'armée de mer, que le gouvernement de défense républicaine organise comme à souhait et que l'auguste président Loubet, émule du regretté Félix Faure, affe te de rechercher amoureusement, vont se succéder pendant trois mois.

Il y a des républicains qui n'ont pas l'intention de laisser toujours le haut du pavé aux hordes nationalistes, et qui prétendent opposer des contre manifestations civiques aux manifestations militaristes.

D'après la définition même de M. de Cassagnac, le cri de « Vive la République ! » est la réponse indiquée au cri de « Vive l'armée ! » Malheureusement, il expose les citoyens qui le font entendre aux sévices des policiers et des gardes républicains *(sic)*. Sous notre République, il n'est guère possible de dire : « Vive la République ! » sans être assommé plus ou moins par les agents du ministère de l'intérieur.

Il y a un cri de ralliement qui serait assez amusant, et très significatif, opposé au cri de « Vive l'armée ! ». C'est : **Vivent les soldats !**

On n'aurait pas la pensée, par là, d'acclamer les petits misérables qui, pleins d'alcool ou terrorisés comme des chiens couchants par la cravache de l'officier, assassinent leurs camarades et leurs frères.

Non.

Mais on ferait allusion aux victimes de la caserne, des expéditions coloniales, des conseils de guerre et de bagne. On évoquerait l'image de tous les névrosés et d'innombrables, de tous les emprisonnés, de tous les fusillés, de tous les suppliciés. A la face des bourreaux, on célébrerait les martyrs. A la face des cadres casernés et jésuites, on se solidariserait avec les malheureux enfants que la République leur livre, qu'ils maltraitent dans leur corps, qu'ils outragent dans leur dignité, qu'ils transforment insolemment en larbins pour cirer leurs bottes, et qu'ils traîneront un jour à la boucherie.

Vivent les soldats ! ça voudrait dire : Vivent les *parias* de la République ! vivent les fils des travailleurs, qui sont trois ans soldats sans être jamais officiers, sous des officiers qui ne sont jamais soldats.

Ça voudrait dire : Vivent les fils de la Révolution ! vivent les fils des tailleurs et des savetiers de Valmy ! A bas les Bingry ! A bas les chouans ! à bas les prétendus officiers français qui portent encore, sous le dolman français, les vieilles vestes anglaises et les vieilles tuniques prussiennes des traîtres, leurs pères !

Allons donc crier : **Vivent les Soldats !** le long des régiments. Nous verrons bien les officiers dont la figure s'épanouira de satisfaction ; nous verrons ceux qui pâliront de rage et se sentiront souffletés ;

Nous verrons aussi qui prêtera la main sur nous, soldats, quand nous crierons : **Vivent les Soldats !**

Echos & Nouvelles

Les ennemis de l'Exposition.

L'exposition a contre elle :

1° Les gens du sabre, naturellement, parce que du Champ de Mars aux Invalides on ne voit que monuments attestant l'œuvre de paix ;

2° Les gens du goupillon, parce que c'est une manifestation d'enseignement universel, essentiellement contraire au principe d'obscurantisme ;

3° Les gens d'Académie, parce que les galeries renferment des échantillons des vrais grands maîtres en tous les arts et qu'une comparaison défavorable s'impose entre ces chef-d'œuvre et les tristes produits de l'actuelle camelote académique.

Donc l'Exposition a contre elle le troupeau complet des réactions.

—o—

Hier soir, est arrivé à Paris un Viennois, poussant sa femme et son enfant dans une petite voiture.

Il avait quitté Vienne le 14 mai à quatre heures et demie du soir, et a ainsi accompli un trajet de 1.355 kilomètres en un mois juste.

Dans sa dernière journée d'étape, il a parcouru la distance d'Epernay à Paris.

Il avait quitté Epernay à huit heures du matin. Il est arrivé à Paris à six heures et demie du soir.

NOUVELLES A LA MAIN

Entre députés bourgeois :

— Oui, mon cher, voilà le secret de la vie, mentir, toujours mentir...

— Tu as raison : il n'y a que cela de vrai...

« Nous nous demandons, ajoute Lamendin, ce que les Anglais penseraient si nous agissions de la sorte à Londres. »

Quelques Anglais, à la traduction de ces paroles, manifestent vivement leur étonnement et leur mécontentement.

B. PICKARD répond que comme secrétaire il est responsable du confortable des salles de congrès et qu'il ne pouvait pas laisser les délégués se réunir dans une salle non-achevée.

Sans justifier plus des procédés, il termine en disant qu'en Angleterre les Français ne seraient pas exposés à la même déconvenue et qu'ils trouveraient une salle parfaitement aménagée s'ils y venaient siéger.

Quelques Anglais se lèvent, sans façon, et parlent sans faire l'honneur au président de séance de lui demander la parole.

LAMENDIN fait observer qu'il est d'usage de demander la parole et qu'il la retirera à tous ceux qui passeront outre à son autorité de président.

Il était nécessaire, ajoute-t-il, de régler cet incident et de dégager les responsabilités (Applaudissements).

Le président donne lecture d'un télégramme des mineurs de Carmaux donnant pouvoir à Cotte pour les représenter.

Les mineurs autrichiens, au nombre de 0.00, donnent mandat au citoyen Cotte de les représenter, mais M. PICKARD, se basant sur la règle protocolaire que les Anglais ont donnée à ces débats, fait remarquer que Hué ne peut voter.

C'est beau, la forme !

Hué proteste et c'est tout naturel, et il demande qu'on passe au vote sur la question.

B. PICKARD. — Le congrès de Vienne a déjà refusé d'autoriser une semblable tolérance. Il faut qu'un pays puisse se faire représenter, il faut qu'il ait un de ses nationaux et surtout qu'il paie...

Les incidents sont clos.

La journée de 8 heures

Le citoyen BRACE Anglet. South Wall a la parole sur cette question.

Ce délégué appelle la loi de 8 heures et dit qu'on doit non seulement agir par la propagande syndicale, mais surtout politiquement, et il lire que des députés partisans de la loi de huit heures pour les mineurs.

Il termine en proposant la résolution de Verdun dont la traduction rend en ces termes :

« Que nous supportons la journée légale de huit heures y compris le trajet et la sortie des puits, et aussi pour les travailleurs de la surface »

COTTE (Loire et Carmaux) considère qu'il est anti-humain d'imposer aux mineurs une journée de plus de huit heures.

Leur travail, les dangers constants de mort qu'il présente exigent une courte durée de la journée.

Il COTTE rappelle la grève générale récente des mineurs de la Loire et les mauvaises conditions hygiéniques des travaux.

Les huit heures s'imposent donc.

On peut dire alors affirmer que la production n'en subirait aucune diminution.

Tous les moyens sont bons, dit Cotte, pour arriver à nos fins, mais nous comptons surtout sur les actions parallèles politique et syndicale.

La salle se vide petit à petit et l'on entend au buffet le cliquetis des bouteilles : dix anglais peut-être sont encore à leur poste.

On n'en vote pas moins à l'unanimité la résolution après une longue et discuse discussion sur le dépôt des amendements que les Anglais interdisent.

Séance à 2 h. 10.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Les Anglais déjeunent, longuement et confortablement, et à deux h. 1/2 les délégations reprennent leur place, quand compagnon Jaurès, sont seuls dans la salle.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Le citoyen PERIN (Belgique), appuyé par LAMENDIN, président, invite, aux applaudissements unanimes, Jaurès à prendre place au bureau.

A Jaurès remercie en quelques mots, malgré les gestes désespérés des organisateurs anglais qui considèrent que la *[illegible]* empêche du citoyen étranger à la corporation de prendre la parole.

Le citoyen HARWEY parle ensuite au nom du comité d'affaires.

La délégation allemande avait proposé au comité d'affaires un amendement concernant le travail des femmes et des enfants dans les mines et tout en approuvant cette question qui lui est très sympathique le comité se voit forcé de la renvoyer au Congrès prochain.

Réglementation des salaires

Le citoyen ROBERT SMILLIE (Angleterre) défend la question du minimum de salaires.

Le minimum de salaire selon lui est celui qui permet à l'ouvrier de nourrir sa famille de vivre convenablement, et de rendre moins terribles la maladie et la vieillesse.

Le minimum doit différer de pays en pays selon l'état économique de ce pays, mais il doit exister partout.

En Angleterre, il doit être de huit à dix francs par jour. (Applaudissements.)

Dans tous les cas, la vraie réforme c'est l'abolition de la propriété capitaliste et la socialisation des mines. *(Longs applaudissements sur les bancs français et belges.)*

C'est la première fois qu'une déclaration aussi catégorique est faite par un Anglais, c'est d'ailleurs la première fois, croyons-nous, que le citoyen Smillie siège dans un congrès international.

Le citoyen CADOT (Pas-de-Calais) se prononce lui aussi sur cette très intéressante question.

Il fait l'historique des successives entrevues d'Arras où s'établirent les moyennes de 4 fr. 76 avec prime (30 0/0) et 10 0/0.

Mais une moyenne n'est pas un minimum, surtout une moyenne comme celle-là autour de laquelle oscillent trop les salaires.

Il demande un minimum de salaire uniforme dans tous les pays, minimum fixé par une loi.

Le citoyen BERGMANN (allemand) appuie lui aussi, le principe du minimum de salaire.

MAROILLE (Belgique) apporte son entière approbation aux propositions émises. Notre devoir est de demander qu'on assure, obligatoirement, la subsistance de celui qui produit le charbon. En Belgique les salaires moyens par ouvrier et par an étaient

En 1893. . .	887	francs
— 1894. . .	941	—
— 1895. . .	948	—
— 1896. . .	980	—
— 1897. . .	1023	—
— 1898. . .	1027	—

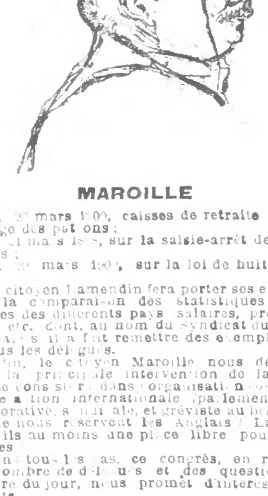

MAROILLE

Du 30 mars 1900, caisses de retraite à la charge des patrons ;

Du 31 mars 1900, sur la saisie-arrêt des salaires ;

Du 30 mars 1900, sur la loi de huit heures.

Le citoyen Lamendin fera porter ses efforts sur la comparaison des statistiques officielles des différents pays salaires, production, etc. Puis, au nom du Syndicat du Pas-de-Calais il a fait remettre des exemplaires à tous les délégués.

Enfin, le citoyen Maroille nous déclare que la principale intervention de la Belgique consiste dans l'organisation complète d'une action internationale (parlementaire, coopérative, syndicale, et grévistes au besoin).

Que nous réservent les Anglais ? Laisseront-ils au moins une place libre pour les autres ?

Dans tous les cas, ce congrès, en raison du nombre de délégués et des questions à l'ordre du jour, nous promet d'intéressants débats.

LA DEUXIÈME JOURNEE
SEANCE DU MATIN

Paris, 26 juin. — Une nouvelle ligue, — encore, — vient de se créer. C'est la ligue des allemands, belges et français contre les anglais. Disons tout de suite, pour ne pas envenimer les choses, qu'il n'y a rien d'offensif dans cette affaire. Les délégations du continent se sont réunies hier soir afin de s'entendre et d'unir leurs minorités dans une action commune.

La réunion a été très courtoise entre nos amis et leurs collègues belges et allemands.

Ce matin, il est dix heures 35 quand M. Pickard donne au bureau le coup de sonnette ouvrant les débats.

M. Burt n'est pas présent ; — serait-ce pour ne pas avoir à se prononcer sur la loi de 8 heures ?

Le citoyen LAMENDIN siège à la présidence, avec, comme vice-présidents de nationalité, les citoyens WOODS, député anglais, et CAVROT, député de Bruxelles.

B. PICKARD, secrétaire général, est à leurs côtés.

LAMENDIN ouvrant la séance rappelle l'incident de la salle de réunion et le malentendu (!) qui décida les Anglais à choisir de leur propre autorité, une autre salle, alors que le citoyen Schneider, secrétaire du pavillon syndical et coopératif et l'architecte, heureux de voir inaugurer officieusement par les mineurs le Palais de la place Dupleix, avaient pressé les travaux pour aménager immédiatement une salle.